

La Ruche d'entreprises fête une nouvelle arrivée et un partenariat utile au créateur

À la Ruche, l'année débute avec l'accueil d'une nouvelle entreprise et la signature d'une convention avec des experts comptables.

Dix-sept entreprises sont actuellement installées à la ruche, elles seront bientôt dix-neuf. La dernière est arrivée le 22 janvier et a été créée par une femme de 48 ans, originaire de Fourmies, Sylvie Lenglet.

RH Futura est une société de consulting en ressources humaines dont l'activité principale sera de mettre à disposition des PME qui n'ont pas de DRH un partenaire régulier du dirigeant pour la gestion des ressources humaines. Et Sylvie Lenglet sait de quoi elle parle puisqu'elle a été directrice des ressources humaines de la même société pendant quinze ans. L'équipementier automobile Trémois, au Cateau, qui vient de licencier 250 personnes que Sylvie Lenglet a dû accompagner. Mais RH Futura peut aussi intervenir sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ou sur un audit social. « Cette création d'entreprise est le fruit d'un cheminement » explique Sylvie Lenglet, elle qui a accueilli les salariés qu'elle a dû accompagner vers la sortie récemment... Mais elle a déjà un client, qui n'est autre que son ancien employeur... Sylvie Lenglet débute donc « une nouvelle vie professionnelle » qui lui demandera de nouvelles compétences. C'est pour cela qu'elle s'est associée avec Finaxim, un réseau qui lui apporte son soutien sur différentes palettes comme la commercialisation,



Annick Lozach a été ravie d'accueillir Sylvie Lenglet et sa société, la première de l'année 2008.

le marketing ou la veille juridique et qui lui permettra de travailler sur toute la région. La créatrice bénéficiera également de l'aide de la Ruche d'entreprises et notamment, d'un partenariat entre le conseil régional de l'ordre des experts comptables et le réseau des Ruches.

Plus risqué sans expert-comptable

Signé le 10 mai 2007, il a été décliné au plan local le 22 janvier 2008. « L'objectif est de proposer des actions en faveur des jeunes entreprises qui s'implantent en Ruche indique Annick Lozach, la directrice de la structure de Denain. Faciliter l'accès du créateur

à un expert comptable à travers un chèque consultation qui permet d'avoir une première consultation gratuite dans la phase d'élaboration du projet ou dans la phase de création ; renforcer l'analyse du projet et notamment du plan d'affaires ; renforcer le suivi du créateur grâce à une rencontre annuelle ; faciliter la sortie et l'implantation de l'entreprise grâce à une réunion en fin de troisième année ; et informer les créateurs par des réunions organisées dans la Ruche. « Il n'y a pas d'obligation à rencontrer un expert-comptable, précise M^{me} Lozach. Mais bénéficier du dispositif ZFU et ne pas en avoir, c'est prendre un risque. » À bon entendre ■ C. G.